



Casier effacer ou non suite a une peine de prison jugé il y a 6an

Par **aladj**, le **23/05/2017** à **00:50**

bonjour, alors voila j'au été condamné a 18 mois 6 ferme dont 12 avec sursis en juin 2011 et je voulais savoir si a l'heure actuel c 'était effacé sachant que je fini ma peine en conditionnelle (un peu moins d'un moi en 2013 .rncar j ai vue que dans certains cas sa s"effacé tout seul au bout 5 ans .rne demande ça par ce que j'ai fait ma formation VTC il y a 2 ans et la préfecture de paris me la refusé et je voulais savoir si maintenant 6 ans après c'était bon . rnvoila merci d'avance pour la réponse.

Par **morobar**, le **23/05/2017** à **11:44**

Bonjour,rnL'effacement dépend de la condamnation et du casier concerné.rnPour le VTC il faut un bulletin n° 2 viergernCompte tenu de la peine prononcée, l'effacement aura lieu 5 ans après son exécution et le paiement de l'amende.rnDonc selon vos propos 2013+5=2018

Par **aladj**, le **23/05/2017** à **13:07**

re bonjour , est il possible de l'effacé plus tôt et combien de temps ça met en moyenne le cout des honoraires merci encore

Par **morobar**, le **23/05/2017** à **15:03**

C'est possible, mais il faut demander au procureur de la république du tribunal qui a prononcé votre condamnation. Il faut lui démontrer que cette inscription vous cause un préjudice important et demander l'effacement anticipé de l'inscription. L'aide d'un avocat n'est pas obligatoire, seulement conseillée.